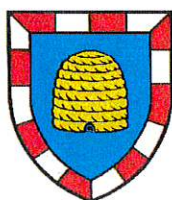


COMMUNE D'ACLENS

MUNICIPALITE



AU CONSEIL GENERAL

PREAVIS No 07-2024

Comptes 2023

Table des matières

Préambule	3
1 Résultat de l'exercice	3
1.1 Commentaires sur l'exercice 2023	3
2 Marge d'autofinancement	3
3 Investissements	4
3.1 Evolution des investissements	4
3.2 Détail des amortissements et des investissements	5
4 Bilan	6
4.1 Trésorerie	6
4.2 Endettement	6
4.3 Détail des emprunts	7
4.4 Fonds de réserve	8
4.5 Capital	8
4.6 Constat général	8
5 Conclusions	9

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément :

- aux dispositions de l'article 93c et suivants de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- aux articles 34 et suivants du règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979, modifié le 29 octobre 2003, sur la comptabilité des communes ;
- à l'article 88 et suivants du Conseil Général ;
- aux directives pour l'organe de révision des comptes communaux édictées par le département des institutions et de la sécurité du 4 décembre 2017 ;
- en regard des seuils définis au chiffre 2 de ces directives, la vérification des comptes doit être affectée selon les dispositions de la NAS 910, Review (examen succinct des états financiers) ;

La Municipalité a l'avantage de vous soumettre les comptes communaux pour l'exercice 2023. Ces derniers ont été soumis à l'autorité de surveillance le 23 avril 2024.

1 Résultat de l'exercice

Le budget 2023 prévoyait un bénéfice de CHF 10'754.19. L'exercice se termine finalement avec un excédent de revenus de CHF 47'942.31.

1.1 Commentaires sur l'exercice 2023

Les commentaires sur l'exercice 2023 sont disponibles dans les comptes annexés.

2 Marge d'autofinancement

L'analyse financière indique que la marge d'autofinancement s'élève à CHF 980'961.-, en augmentation de CHF 171'816.- par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique principalement par la perception d'un montant élevé de taxes de raccordement au réseau d'épuration dans le cadre d'un chantier d'envergure à la zone industrielle, par la subvention cantonale concernant les chemins AF, ainsi que par des dépenses maîtrisées.

Pour la période 2014-2023, la marge d'autofinancement moyenne se monte à CHF 606'302.-.

3 Investissements

3.1 Evolution des investissements

Investissements encore ouverts au bilan :

- Préavis 02-2013, Travaux fin d'équipement Pontou	CHF	190'809.40
- Préavis 06-2017, Réfection Ch. du Coteau	CHF	210'000.--
- Préavis 06-2019, Chemin AF 1 ^{ère} étape	CHF	176'587.75
- Préavis 03-2019, Rénovation salle polyvalente	CHF	2'522'833.70
- Préavis 03-2020, Transformation du Casino	CHF	384'100.--
- Préavis 04-2021, Bouclage réseau eau potable	CHF	331'422.20
- Préavis 03-2022, Remplacement du tracteur	CHF	37'800.--
- Préavis 07-2023, Réaménagement administration	CHF	61'812.95

3.2 Détail des amortissements et des investissements

Tableau des investissements 2023											
Compte	Préavis	Description	Etat au 01.01.2023	Dépenses	Recettes	Amort. obligatoire	Amort. Supp.	Prél. Réserve	Etat au 31.12.2023	Amort.	Statu du préavis
912		PATRIMOINE FINANCIER									
9123		Terrains et bâtiments	2.00						29'023.75		
9123.0		Immeubles, terrains loués	1.00						1.00		
9123.1		Réfection Auberge communale	1.00						1.00		
9123.2	04-2023	Etude rénovation Adamina	0.00	29'021.75					29'021.75	1 an	en cours
914		PATRIMOINE ADMINISTRATIF	4'424'692.05						3'915'368.00		
9141		Ouvrages génie civil	947'033.15						577'397.15		
9141.01	013 et 01-	Travaux fin d'équipement Pontou	190'809.40						190'809.40	30 ans	en cours
9141.02	03-2023	Modification éclairage public	0.00	45'038.90				45'038.90	0.00	1 an	terminé
9141.12	02-2017	Revêtement Ch. Coteau et Rosaire	41'200.00			20'600.00	20'600.00		0.00	10 ans	terminé
9141.13	06-2019	Chemin AF 1ère étape	445'023.75		246'362.00	11'037.00	11'037.00		176'587.75	20 ans	terminé
9141.6	09-2007	Réfection Ch. du Coteau	270'000.00			30'000.00	30'000.00		210'000.00	30 ans	terminé
9143		Bâtiments et constructions	3'134'399.70						2'968'746.65		
9143.15	04-2019	Rénovation salle polyvalente	2'716'899.70	0.00	0.00	97'033.00	97'033.00		2'522'833.70	30 ans	terminé
9143.16	03-2020	Transformation du casino	417'500.00			16'700.00	16'700.00		384'100.00	30 ans	terminé
9143.17	07-2023	Aménagement bureau	0.00	61'812.95					61'812.95	1 ans	en cours
9144		Installations services industriels	343'258.20						331'423.20		
9144.1		Service des eaux réseau village/plaine	1.00						1.00		
9144.2	04-2021	Bouclage réseau eau potable	343'257.20			11'835.00			331'422.20	30 ans	terminé
9145		Forêts	1.00						1.00		
9145		Forêts (EF Fr. 59'700.-)	1.00						1.00		
9146		Véhicules à amortir	0.00						37'800.00		
9146.0	03-2022	Tracteur communal	0.00	63'000.00		12'600.00	12'600.00		37'800.00	5 ans	terminé
		Totaux		198'873.60	246'362.00	199'805.00	175'370.00	45'038.90			

4 Bilan

4.1 Trésorerie

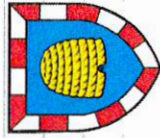
Au 31 décembre 2023, les liquidités disponibles s'élevaient à CHF 2'930'220.33, contre CHF 2'863'232.24 fin décembre 2022.

Malgré les 2 rentrées extraordinaires de liquidités mentionnées ci-dessus (point 2, taxe de raccordement et subvention cantonale), cette augmentation modérée s'explique par le financement de la totalité des investissements 2023 par les liquidités pour un montant de CHF 198'873.60, et un remboursement de nos emprunts à hauteur de CHF 490'000.-.

4.2 Endettement

La population de la commune est passée de 557 habitants fin 2022, à 578 fin 2023. A cette date, l'endettement brut par habitant est de CHF 3'507.-, contre 4'875.- à fin 2022. Cette diminution est due à une hausse de la population, ainsi qu'à une diminution de la dette brute (engagements courants + emprunts à long terme).

4.3 Détail des emprunts



Commune d'Aclens
La Place 1 - CP 17
1123 Aclens

Tableau des dettes au 31.12.2023

	Emprunt au 01.01.2023	Amort. annuel	Annuitée	Emprunt au 31.12.2023	Intérêts	Échéance	Objet
BCV - Atf 984.64.06	90'000.00	90'000.00	06.janv	0.00	1.50%	06.01.2023	
PostFinance - PF.006239	400'000.00	400'000.00	10.mars	0.00	0.05%	10.03.2023	Rénovation grande-salle
PostFinance - PF.007395	800'000.00	100'000.00	01.sept	700'000.00	2.05%	01.09.2026	Rénovation grande-salle
PostFinance - PF.007464	800'000.00	100'000.00	23.nov	700'000.00	1.61%	23.11.2026	Rénovation grande-salle
PostFinance - PF.006649	450'000.00	50'000.00	25.mars	400'000.00	0.19%	25.03.2026	Rénovation grande-salle
		<u>740'000.00</u>		<u>1'800'000.00</u>			
					<u>3'985.00</u>		

4.4 Fonds de réserve

Les attributions aux réserves s'élèvent à CHF 582'526.61, contre des prélèvements pour CHF 82'321.69. Après ces diverses opérations, le montant total des fonds de réserve se monte à CHF 7'511'891.90.

Détails des attributions :

- Réserve pour investissements futurs	CHF	200'000.--
- Fonds de réserve « concept énergétique »	CHF	100'000.--
- Collecteurs et épuration	CHF	282'526.61

Détails des prélèvements :

- Réserve routes	CHF	45'038.90
- Fonds de réserve « concept énergétique »	CHF	26'940.60
- Extension réseau d'eau	CHF	10'342.19

4.5 Capital

Il évolue de la manière suivante :

Capital au 01.01.2023	CHF	1'646'206.97
Bénéfice de l'exercice 2023	CHF	47'942.31
Capital au 31.12.2023	CHF	1'694'149.28

4.6 Constat général

Comme l'année dernière, l'exercice 2023 se termine avec la 2^{ème} plus haute marge d'autofinancement de ces 10 dernières années. Si l'on déduit les deux éléments extraordinaires (taxe de raccordement et subvention cantonale), celle-ci se monterait à 514'524.-. Ce résultat se situe tout à fait dans l'objectif de la Municipalité afin de pouvoir suivre son plan d'investissement.

Le tableau des dettes montre une diminution de celles-ci de 29% sur l'année 2023. Par rapport à 2020, année où la commune s'est engagé auprès de divers instituts afin de financer ces investissements, la dette a diminué de CHF 850'000.- sur cette période.

La Municipalité restera attentive à l'évolution de ses finances, et prendra des mesures adaptées pour une gestion saine tout au long de cette législature.

Lexique

AIEV : Association Intercommunale Eaux Usées de Vufflens-la-Ville et environs.

AJEMA : réseau d'Accueil de Jour des Enfants de Morges-Aubonne.

ARASMAC : Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay.

ARCAM : Association Région Cossonay-Aubonne-Morges.

ASIME : Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs.

DSM : Déchets Spéciaux Ménagers.

EU/EC : Eaux Usées/Eaux Claires.

LAJE : Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants.

OREA : Ordonnance sur la Restitution, la Reprise et l'Élimination des Appareils électriques et électroniques.

PDDE : Plan Directeur de la Distribution de l'Eau.

PE/PSE : Polyéthylène/Polystyrène expansé.

PECC : Plan Energie et Climat Communal.

SCAA : Société Coopérative Agricole d'Aclens.

SEVA : Syndicat d'Entretien Vufflens-la-Ville et Aclens.

SIS Morget : Service Incendie et Secours Morget

SIVA : Syndicat d'amélioration foncière Vufflens-la-Ville et Aclens.

5 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL D'ACLENS

- vu le préavis 07-2024 de la Municipalité, présenté le 26 juin 2024 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'accepter les comptes communaux de l'exercice 2023 tels que présentés, et d'en donner décharge à la Municipalité.

Adopté en séance de Municipalité, le 6 mai 2024.

Municipal responsable : M. Vincent Dornier

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Sylvie Ciana



La Secrétaire



Maryline Riedo